

Ville d'Allauch

Plan anti-cambriolage

Au delà du renforcement des moyens alloués à la police municipale par l'équipe municipale, le "Plan anti-cambriolage", mis en place avec la police nationale fait appel au bon sens de tous ! Adoptez les bons réflexes qui assureront à la fois votre sécurité et garantiront votre tranquillité

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCE (OTA)

Durant votre absence, notamment pour les mois de juillet et/ou août, les services de police peuvent, sur demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Vous pouvez vous inscrire avant votre départ en complétant la demande individuelle d'inscription disponible [en téléchargement](#). Ce document dans lequel il vous sera notamment demandé d'indiquer la période d'absence et la personne à aviser en cas d'anomalie est à remettre au poste de police municipale et/ou au commissariat.

Ce dispositif gratuit est proposé toute l'année aux Allaudiens qui souhaitent une surveillance renforcée de leur lieu d'habitation durant leur absence. Des passages de la police sont ainsi programmés chaque jour, à des heures aléatoires, sur les lieux de résidence signalés.

En cas de départ retardé, annulé, de retour anticipé ou de modification de la durée de votre absence, n'oubliez pas de prévenir le poste de police municipale et/ou le commissariat.

DEVENEZ "VOISINS VIGILANTS"

Afin d'offrir une sécurité supplémentaire aux administrés, ce nouveau dispositif a pour objectif de favoriser la prévention de la délinquance en sensibilisant la population d'une même zone d'habitation à la sécurité et, facilitant l'entraide en encourageant l'échange entre les habitants d'un même voisinage.

Les membres de "Voisins Vigilants" sont mis en relation par le biais d'une plateforme de communication accessible sur www.voisinsvigilants.org [↗](#)

Devenez voisins vigilants en signalant au chef de poste local de la Police municipale :

- › Toute personne ayant un comportement suspect (rôle régulièrement dans le quartier, demande des renseignements sur les habitants, visite les parties communes...),
- › La présence de squats ou installations sauvages à proximité de votre domicile,
- › La répétition de cambriolages dans un même immeuble ou lotissement.

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h